



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 270 - DECEMBRE 2013

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2013354-0004 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Christian RATEL, directeur régional des Finances publiques de la région Nord- Pas- de- Calais, en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Nord- Pas- de- Calais

..... 1



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2013354-0004

**signé par
Dominique BUR - Préfet du Nord**

le 20 Décembre 2013

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Christian RATEL, directeur régional des Finances publiques de la région Nord- Pas- de- Calais, en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Nord- Pas- de- Calais



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques Publiques

Bureau des Affaires Départementales
et du Suivi de l'Action de l'Etat

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Christian RATEL, directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais, en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination et affectation de Monsieur Christian RATEL au poste de directeur régional des Finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRÊTE

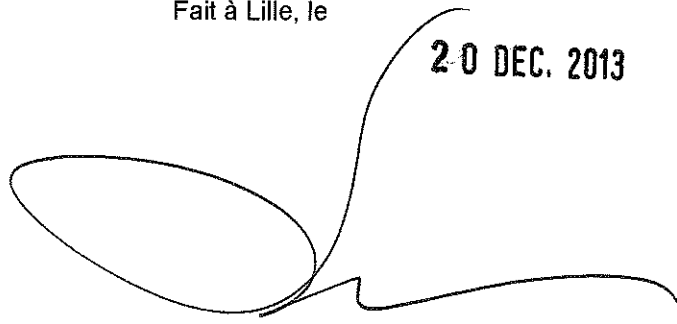
Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. Christian RATEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture circonstancielle des services de la direction régionale des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord.

Article 2 - Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional des finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le

20 DEC. 2013

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Dominique BUR